



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Louise par la soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, de ce qui suit :

QUE, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise tenue le 15 janvier 2019, ledit conseil a adopté le règlement numéro 311-2018 intitulé « Règlement numéro 311-2018 modifiant l'article 7 du règlement 299-2017 relatif au traitement des élus municipaux»;

QUE, conformément aux dispositions de l'article 451 du code municipal qu'un avis de promulgation du règlement numéro 311-2018 a été affiché aux deux endroits prévus;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Municipalité Sainte-Louise;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à la Municipalité de Sainte-Louise ce 22 janvier 2019.

Maryse Ouellet,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Louise, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 22 janvier 2019 entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 janvier 2019.

Maryse Ouellet,
directrice générale
et secrétaire-trésorière